

Audenge lance son premier budget participatif

Depuis l'année dernière, la Ville a initié un dispositif dit de « démocratie active » qui tend à renforcer l'engagement du citoyen audengeois dans la vie locale. A ce titre, deux organes de démocratie participative ont d'ores et déjà été créés à savoir **l'atelier citoyen et le comité citoyen** et un premier forum citoyen a été organisé en septembre 2021, rassemblant ces deux instances autour de conférences, débats et restitution de travaux. En 2022, la Ville continue de déployer cette démarche de démocratie participative en l'ouvrant encore un peu plus au grand public via la mise en place du premier budget participatif communal.

Doté d'un **budget annuel de 20 000 euros**, ce budget participatif permettra à tous les Audengeois de déposer un projet et de le voir, s'il est sélectionné, se faire financer et mettre en œuvre dans l'espace public. En proposant et en élisant les projets, tous les Audengeois deviendront ainsi un peu plus acteur de leur territoire. Toutes les modalités du budget participatif ont été débattues et validées par l'atelier citoyen. C'est cette version du règlement qui a été adopté en conseil municipal le 14 avril

Comment ça marche ? Concrètement, tout habitant, enfant scolarisé, association, un collectif d'habitants ou un professionnel d'Audenge, pourra déposer son projet en ligne sur la plateforme dédiée à partir du 16 mai prochain ou par courrier. Le projet devra appartenir à une des catégories déterminées à savoir, aménagement de l'espace public, nature et environnement, citoyenneté, solidarité, culture, sport et loisirs, ou mobilité. Chaque projet sera ensuite étudié notamment en termes de faisabilité et de coût par les services de la ville (chaque projet ne pouvant excéder 5000 euros) puis les projets éligibles seront soumis à un vote des citoyens en

ligne. **La phase de dépôt des projets se déroulera du 16 mai au 10 juin.** Les dossiers seront instruits durant l'été. Lors du forum citoyen, programmé le 24 septembre 2022, les porteurs de projets recevables pourront venir les défendre devant le public. **Entre le 24 septembre et le 21 octobre, les Audengeois pourront voter pour leur projet préférés.** Les résultats seront annoncés le 10 novembre lors d'une cérémonie en présence des membres de l'atelier citoyen. Le conseil municipal de décembre 2022 viendra enfin entériner par délibération les investissements dédiés à chacun des projets retenus.